

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Convocation le 17 septembre 2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet Dominique Colombo, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau et Fabrice Redoules*

*Étaient absent : Fabrice De Nardi et Rémy Soullignac*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**ACQUISITION D'UN BÂTIMENT AU LIEU-DIT « BOUYGUES » SUR LA COMMUNE DE GINDOU, EN VUE D'ÉTABLIR UN ATELIER MUNICIPAL ET UN STOCKAGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune de Gindou.

En effet, Monsieur Le Maire rappelle que la commune dispose, avec la commune de Gindou, d'un tracteur et une épareuse qui est stocké dans un lieu inadéquat. L'indivision Pelatié met en vente sa grange. Cette acquisition est une opportunité dans le cadre de l'aménagement d'un atelier municipal et stockage et serait en indivision entre la commune de Gindou et la commune de Les Arques.

Les parcelles cadastrées Section B n° 1568 pour 15 a 65 ca , 1565 pour 01a 12 ca et 1563 pour 15 ca sont situées au lieu-dit « Bouygues » à Gindou sur laquelle est édifiée une grange d'environ 200 m2.

Considérant l'intérêt pour les deux communes, il est envisagé une acquisition pour un montant de 20 000€+ les frais notariés d'un montant d'environ 4 000€.

Monsieur Le Maire précise que les frais seront partagés à part égales entre les deux communes, soit un investissement de 12 000€ (Douze mille euros) pour chaque commune.

Ouï dans son exposé, le conseil municipal :

- **ACQUIERE** la grange sise « « Bouygues » à Gindou pour un montant de 12 000€ (Douze mille euros) frais notariés incluent en vue d'établir un atelier municipal et un stockage.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.
- **DIT** que pour le financement du bâtiment, une Décision Modificative sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**Les Arques, le 24/09/2018**  
**Le Maire,**  
**Jérôme Bonafous**